

Commémoration du bombardement atomique de Nagasaki et collation de rupture de jeûne en mairie de Dijon le 9 août.

Les villes d'Hiroshima et de Nagasaki ont été rasées par les bombardements atomiques des américains en 1945. 77 ans après, les commémorations internationales du 6 au 9 août et de nombreux Etats demandent l'application du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), en vigueur depuis janvier 2021. Une urgence absolue car plus de 12 700 bombes nucléaires menacent l'Humanité en permanence ! 1 800 en état d'alerte, prêtes à partir en 15 minutes. La France dispose de 290 bombes nucléaires et un sous-marin est prêt en permanence à tirer l'équivalent de 1 000 bombes d'Hiroshima.

A Dijon les membres du collectif Bourgogne Franche-Comté pour l'Abolition des armes nucléaires organisaient la commémoration du bombardement de Nagasaki place de la République : prise de paroles, lectures de textes japonais, chants et discours de Patrice Chateau, conseiller municipal représentant le Maire.

Collation de rupture de jeûne en mairie.

Gisèle, Frédérique (Nevers), Joëlle, Dominique, Philippe (Vandoeuvre les Nancy, Jacques, Jean (Saône-et-Loire), Jean-Marc, Maud (Haute-Marne) sont quelques uns des jeûneurs de ces commémorations. Les participants ont ensuite été accueilli en Mairie avec une collation de rupture de jeûne, salle d'attente des mariages.

Appel des villes demandant à leurs gouvernements de ratifier le TIAN

A la suite de Paris, 64 villes françaises ont déjà écrit au président Macron : ne voulant pas être une cible pour les bombes atomiques, elles ont signé l'Appel des villes d'Ican en faveur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

[Besançon](#) a signé dès 2020, et la Région Bourgogne Franche-Comté a voté un vœux équivalent en janvier 2022. Dijon étonnamment, a refusé de signer : les élus écologistes ont proposé un vœux, qui n'a recueilli que 10 voix.

Le Maire a une pleine responsabilité pour assurer la sécurité de sa population. Il l'assure à travers une sécurité publique, sanitaire, économique et un environnement sain. Chacune de ses politiques réalisées ont pour objectif que ces concitoyens vivent dans les meilleures conditions.

Merci à chaque citoyen d'écrire à son maire, et à tous les élus de signer cet appel !
Liste des 64, information, modèles de lettre, ... <http://icanfrance.org/appel-aux-maires>

Rappel des actions des lanceurs d'alerte et jeûneurs les jours passés :

- 6 août : Commémoration d'Hiroshima devant le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies renouvelables) de Valduc, qui fait la maintenance des 290 bombes atomiques françaises. Stand d'information place de la République à Dijon

- 7 août : Action originale, affichage sur huit banques dijonnaises de leurs propres publicités, détournées avec un commentaire leur demandant d'arrêter de financer la bombe. Listes des banques, information et affiches visibles et téléchargeables sur ICAN, prix Nobel de la Paix 2017, qui anime cette campagne :

<http://icanfrance.org/engagez-votre-banque/>

Changez de banque facilement, avec le guide des Amis de la Terre sur :

www.amisdelaterre.org/choisis-ta-banque-le-guide-eco-citoyen-des-amis-de-la-terre/

- 8 août : Dijon : Stand d'information place de la République à Dijon, chants.

En soirée, à Urbanalis, interventions des citoyens jeûneurs pour présenter le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN, en vigueur depuis janvier 2021) et leurs actions, lors de la conférence d'Extinction Rebellion Dijon (XR) :

"Pourquoi allons-nous vers notre propre extinction et comment l'éviter ?"

Des actions internationales se sont déroulées sur 4 continents.

Du 6 au 9 août 2022, actions et jeûnes se déroulent dans plusieurs villes de France, dont 2 en région Bourgogne Franche-Comté : Dijon et Dampierre (Jura). Mais aussi Bordeaux, Épinal, Mont Saint-Michel, Tours, et en Allemagne, Côte d'Ivoire, États-Unis, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Royaume-Uni. Ces citoyens agissent :

- en solidarité avec les victimes des bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki et celles des plus de 2 000 essais nucléaires.

- Ils demandent que la France adhère au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Ce Traité est entré en vigueur le 22 janvier 2021 : les armes nucléaires sont illégales au regard du droit international. Adopté par 122 États à l'ONU en 2017, le TIAN interdit la possession, la fabrication, l'usage et la menace d'utilisation des armes nucléaires, donc la stratégie de « dissuasion nucléaire ».

Un traité que les neuf puissances nucléaires et leurs alliés refusent de considérer au mépris du respect de la démocratie internationale et de leurs propres engagements internationaux pris notamment dans le cadre du Traité sur la non-prolifération (TNP), dont la dixième Conférence d'examen se déroule en ce moment au siège de l'ONU à New York, du 1 au 26 août 2022.

Quatre jours d'actions également pour interpeller Emmanuel Macron qui vient d'annoncer une nouvelle augmentation des dépenses militaires, dont 13 % sont consacrées à la maintenance et au renouvellement de l'arsenal nucléaire ; soit 5,3 milliards d'euros en 2022.

Collectif Bourgogne Franche-Comté pour l'abolition des armes nucléaires
contact : cotedor@amisdelaterre.org / 06 14 24 86 96